

Conditions Générales françaises

LEGO Batman 3 : Au-delà de Gotham Concours Facebook: « Partage des Cartes personnages »

(Le « Concours »)

En s'inscrivant au Concours, chaque Concurrent (tel que défini ci-après) accepte et s'engage, à titre inconditionnel, à respecter les présentes Conditions Générales (le « **Règlement** ») et convient que les décisions de l'Organisateur relatives à l'interprétation dudit Règlement et du Concours lui sont opposables. Les Concurrents qui ne respectent pas le Règlement ne seront plus admissibles à gagner les Prix (tels que définis ci-après). Le présent Règlement s'applique aux Concurrents (tels que définis ci-après) en France exclusivement (le « **Pays** »).

Veuillez lire soigneusement le Règlement :

1. **Conditions d'Admissibilité**

Le Concours est ouvert à tous les individus Admissibles résidents au Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande, en France, en Allemagne, Espagne, Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Norvège, Suède, au Danemark ou en Australie (les « **Territoires** ») (se reporter à la définition ci-après en article 15). Les Concurrents doivent en outre bénéficier d'un compte Facebook valide (les « **Concurrents** »).

Le Concours débute à 12:00 GMT le 11.12.2014 et les bulletins sont admis jusqu'à 23:59 01.01.2015 (la « **Durée du Concours** »).

2. **Comment s'inscrire**

Aucun achat n'est obligatoire pour participer à ce Concours.

Les Participants peuvent s'inscrire au Concours de la manière suivante :

- i) en se rendant sur le compte Facebook (le « **Compte** ») de LEGO Batman 3 : *Au-delà de Gotham* (le « **Jeu** ») ; et
- ii) en partageant six (6) images de « Cartes personnages » disponibles sur le Compte via l'outil de partage de Facebook ; et
- iii) en répondant à la question sur le site internet pertinent du concours (le « **Site internet** »), un tel Site internet étant identifié sur le Compte par l'Organisateur (le « **Jeu de questions-réponses** ») ; et
- iv) en soumettant les réponses au Jeu de questions-réponses sur le Site internet et le Compte en cliquant sur le bouton de soumission clairement identifié sur le Site internet (un « **Bulletin de participation** », dénommés collectivement les « **Bulletins de participation** »).

Aucune autre forme de participation n'est acceptée. Les inscriptions sont limitées à une seule personne. Les multiples bulletins de participation entrés par un seul Concurrent via plusieurs comptes Facebook seront annulés.

Les Participations des Concurrents jugées comme présentant le plus passionnant et créatif réponses (les « **Gagnants du Concours** »), dans les sept (7) jours suivant la fin de la Durée du Concours, seront sélectionnées par l'Organisateur ou un représentant de l'Organisateur (le « **Processus de Sélection** »). La décision relative à la détermination du Gagnant du Concours sera définitive et opposable, sous réserve de ce qui précède.

Les Gagnants du Concours recevront les Prix soumis à acceptation conforme à l'article 8.3.

3. **Prix**

Les prix du Concours comprennent un (1) prix principal (le « **Premier Prix** »), vingt (20) prix secondaires (les « **Deuxièmes Prix** ») et cinquante (50) troisièmes prix (les « **Troisièmes Prix** »), disponibles dans les Territoires dans leur ensemble :

i) Le Gagnant du Premier Prix recevra :

Un voyage organisé de sept (7) nuits à Orlando, en Floride, qui comprendra :

- i) Les billets d'avion pour une famille de quatre (4) personnes maximum ; et
 - ii) L'hébergement à l'hôtel pour une famille de quatre (4) personnes maximum (partageant une chambre) ; et
 - iii) Les petits déjeuners pendant le séjour ; et
 - iv) Le transport entre l'aéroport et l'hôtel ; et
 - v) Le service de navette entre l'hôtel et le parc à thème « LEGOLAND » ; et
 - vi) Des billets pour une famille de quatre (4) personnes maximum pour une (1) journée au parc à thème « LEGOLAND » ; et
 - vii) Une assurance voyage raisonnable.
- ii) Les Gagnants des Deuxièmes Prix recevront chacun une (1) des vingt (20) copies du Jeu sur toute console de jeu sélectionnée (PVC 54,99 £). Les Deuxièmes Prix ne seront pas disponibles avant la diffusion au grand public du Jeu sur le territoire où réside le gagnant.
- iii) Les Gagnants des Troisièmes Prix recevront chacun une (1) des cinquante (50) affiches du Jeu (d'une valeur approximative de 1 £).

4. **Notification du Gagnant du Concours**

Les Gagnants du Concours seront notifiés via Facebook par messages directs de l'Organisateur, dans les quatorze (14) jours suivant la fin de la Durée du Concours. Les Gagnants du Concours devront confirmer qu'ils acceptent le Prix et qu'ils sont en droit de le recevoir, par courrier électronique adressé au destinataire identifié dans le message de l'Organisateur, dans les 48 heures suivant la réception de la notification. Ils devront en outre communiquer à l'Organisateur un numéro de téléphone et une adresse e-mail où les contacter (le « **Courrier Électronique de Confirmation** »). Les Gagnants du Concours doivent communiquer dans le corps du Courrier Électronique de Confirmation l'adresse postale à laquelle le prix attribué devrait être expédié. L'Organisateur informera les Gagnants du Concours de toute modalité de collecte du Prix.

5. **Liste des Gagnants**

Le nom de chaque Gagnant du Concours peut être publié sur le Compte à la fin du Concours. Le nom des Gagnants du Concours peut être obtenu sur demande. Veuillez envoyer une enveloppe préaffranchie à : « Lego Batman 3 Facebook Competition Character Card Sharing » Warner Bros., Warner House, 98 Theobald's Road, Londres, WC1X 8WB, Royaume-Uni.

6. Organisateur

Le Concours est organisé par Warner Bros. Entertainment UK Limited sis Warner House, 98 Theobald's Road, Londres WC1X 8WB, Royaume-Uni.

L'Organisateur peut engager des agences de publicité et de promotion aux fins d'administrer le Concours (les « **Agents de l'Organisateur** »).

7. Conditions relatives aux Prix

- 7.1 Les Prix sont soumis à disponibilité. L'Organisateur prend toutes les mesures raisonnables de sorte à veiller à ce que les Prix correspondent au descriptif qui en est fait dans le présent Règlement. Toutefois, des événements sont susceptibles de se produire rendant la remise du Prix impossible ou inappropriée en raison de circonstances imprévues ou de raisons hors du contrôle de l'Organisateur. Dans ce cas, l'Organisateur peut modifier ou amender les Prix pour offrir une alternative raisonnable, d'une valeur égale ou supérieure et l'Organisateur et les parties associées à l'Organisateur n'engageront aucune responsabilité à cet égard.
- 7.2 Il n'est pas possible de recevoir un montant en espèces ou un crédit en remplacement du Prix et les Prix ne sont pas transférables.
- 7.3 Si un Gagnant du Concours ne confirme pas son acceptation du Prix dans le délai de réponse en transmettant le Courrier Électronique de Confirmation ou ne respecte pas le Règlement, il renonce au droit de réclamer le Prix et l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer le Prix à une autre Participation en respectant le même Processus de Sélection, tel que prévu à l'article 2.
- 7.4 Le cas échéant, le(s) Gagnant(s) du Concours et/ou les parents ou tuteurs légaux du/des Gagnant(s) du Concours devront signer un Formulaire d'Acceptation du Prix dans un délai de sept (7) jours à compter de la date de remise du Prix. Si le Formulaire d'Acceptation du Prix n'est pas renvoyé dans le délai précisé, les Prix seront annulés. L'admissibilité au Prix peut être assujettie à la signature du Formulaire d'Acceptation du Prix de Warner Bros. (disponible sur demande).

8. Promotions sur les Sites de Réseaux Sociaux

Chaque Concurrent s'engage à respecter les conditions d'utilisation des sites de réseaux sociaux pour participer au Concours (en ce compris notamment Facebook et Twitter) et à respecter les politiques de respect de la vie privée et de protection des données de chacun de ces sites. Veuillez prendre note que tout Concours organisé par l'Organisateur n'est en aucune manière parrainé, soutenu ou administré par ou associé à un tel site de réseau social tiers.

9. Admissibilité des Participations

- 9.1 Les Participations inadmissibles ou frauduleuses sont nulles. Tous les Concurrents sont réputés avoir autorisé l'Organisateur et ses Agents à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des informations qu'ils communiquent à des fins de participation. Un Concurrent ayant fourni des informations incomplètes, inexactes ou frauduleuses sera automatiquement disqualifié. Tout Concurrent recourant à un langage insultant ou inapproprié sera automatiquement disqualifié.
- 9.2 L'Organisateur et ses Agents n'engagent aucune responsabilité en cas de perte de la Participation ou de Participation tardive ou d'erreur d'acheminement, de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, de connexions au réseau perdues ou indisponibles, d'échec des transmissions informatiques ou de transmission incomplète, déformée ou retardée ou de toute erreur humaine susceptible de se produire lors de la réception ou du traitement des Participations.
- 9.3 L'usage de programmes informatiques ou autres moyens automatisés de participer au Concours est interdit et peut être sanctionné par la disqualification du Concurrent.
- 9.4 Le Concours n'est pas ouvert aux salariés ou prestataires de l'Organisateur et de ses Agents, en ce compris leurs filiales, divisions, établissements ou toute autre personne impliqué(es),

directement ou indirectement, à l'organisation ou à l'exploitation du Concours et les membres de leur famille respective.

- 9.5 En cas de litige portant sur l'identité de la personne soumettant une Participation, la Participation sera réputée avoir été soumise par la personne dont le nom du compte Facebook est inscrit à la date de dépôt de la Participation.

10. Publicité postérieure au Concours

Les Gagnants du Concours sont invités à, et acceptent de, prendre part à une campagne publicitaire postérieure au Concours, conformément aux demandes de l'Organisateur. En acceptant les Prix, les Gagnants du Concours consentent à ce que l'Organisateur utilise leur nom et photographie, sans autre rémunération ou préavis à cet effet, dans un but publicitaire, promotionnel et commercial, partout dans le monde et à titre perpétuel.

11. Utilisation des Informations à Caractère Personnel

- 11.1 Toute information à caractère personnel collectée dans le cadre du Concours sera exclusivement utilisée par l'Organisateur aux fins de l'administration du Concours, sauf prévision contraire du présent Règlement.
- 11.2 En outre, la Politique de Confidentialité Warner Bros. est applicable à toutes les informations à caractère personnel communiquées par le Concurrent. La Politique de Respect de Confidentialité Warner Bros. peut être consultée à l'adresse : <http://www.warnerbros.fr/utile/politique-de-confidentialite/>.
- 11.3 Les Concurrents ainsi que les parents du Concurrents ou du tuteur légal ont le droit de s'opposer pour des motifs légitimes au traitement des données, ainsi que pour obtenir l'accès aux données déjà recueillies par Warner Bros Concurrents ainsi que parent ou morale tuteur du Concurrent peut demander également Warner Bros soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles relatives au Concurrent concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmés ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

12. Limite de Responsabilité

Aucun terme du présent Règlement ne limite notre responsabilité en cas de décès ou de blessure corporelle due à notre négligence, une fraude ou une déclaration frauduleuse ou trompeuse. En revanche, nous n'engageons aucune responsabilité en cas de perte ou dommage que vous encourez par suite de votre utilisation des services ou produits et qui était (i) imprévisible, tant par vous-même que nous-même au moment de votre acceptation du présent Règlement ; et (ii) dû à une violation du présent Règlement. Nous n'engageons aucune responsabilité en cas de perte ou dommage indirect découlant du principal dommage ou perte et que vous ne pouviez pas prévoir (comme par exemple une perte de chance). En outre, nous n'engageons aucune responsabilité en cas de perte ou dommage encouru sans violation de notre obligation légale de diligences à votre égard ou si la perte ou le dommage découle de votre violation du présent Règlement.

13. Juridiction et Droit Applicable

Le présent Règlement, l'administration du Concours et l'interprétation et l'application du présent Règlement relèvent exclusivement du, et sont interprétés conformément au droit du Pays. Les Concurrents se soumettent irrévocablement à la juridiction exclusive des tribunaux du Pays.

14. Autonomie

Dans l'éventualité où un tribunal ou une autorité compétente décide que l'une des prévisions du présent Règlement est nulle, illégale ou inexécutoire dans quelque mesure que ce soit, l'article sera, exclusivement dans cette mesure, détaché du reste du Règlement qui restera en vigueur.

15. Âge et Consentement

Les Concurrents doivent avoir dix-huit (18) ans ou plus aux fins de pouvoir s'inscrire au Concours (et être ainsi « **Admissibles** »). Les Participants de moins de dix-huit (18) ans qui ont obtenu le consentement parental adéquat peuvent cependant participer au Concours (le « **Consentement** ») et sont Admissibles.

Les Participants devant obtenir le Consentement l'indiqueront lorsqu'ils précisent leur âge sur le Site Internet et/ou le Compte et transmettront, lorsqu'ils sont invités à fournir cette information, une adresse de courrier électronique de contact pour leurs parents ou le tuteur légal (le « **Parent** ») lors du dépôt de leur Participation au Concours sur le Site Internet. L'Organisateur contactera le Parent via l'adresse de courrier électronique (le « **Courrier Électronique** ») communiquée par le Participant aux fins d'informer le Parent de la Participation. L'Organisateur fournira un lien dans le corps du Courrier Électronique permettant d'accéder au Règlement et à des informations raisonnables à propos du Concours. Le Courrier Électronique propose également l'option, au choix du Parent, de retirer la Participation. Si le Parent ne retire pas la Participation concernée dans les deux (2) jours suivant la réception du Courrier Électronique, un tel Parent sera réputé avoir accepté le présent Règlement pour le compte du Participant, en ce compris notamment les prévisions de l'article 4.

16. Conditions Générales

L'Organisateur n'engage aucune responsabilité en cas de données, participations en ligne ou par la poste ou par courriers électroniques perdues, tardives, incomplètes, inexactes, volées, mal adressées, non délivrées ou déformées. La responsabilité de l'Organisateur n'est pas non plus engagée en cas de perte, d'interruption ou d'indisponibilité d'un réseau, serveur, Prestataire de Services Internet (un « **PSI** »), site internet ou de toute autre connexion, disponibilité ou accessibilité ou mauvaise communication ou d'échec d'une transmission informatique, satellite, téléphonique ou câblée, en cas de problème sur les lignes ou autres problèmes techniques ou de transmission désordonnée, brouillée, retardée ou mal acheminée ou de défaillance d'un matériel ou logiciel informatique, en cas d'échec, de difficultés ou d'autres erreurs ou problèmes de toute nature en rapport avec, ou concernant le Concours. L'Organisateur n'est pas non plus responsable des :

- (i) Informations incorrectes ou inexactes, dues aux utilisateurs du site, à la dénaturation, au piratage ou à tout autre équipement ou programme associés ou utilisés dans le cadre du Concours ; et/ou
- (ii) Dommages subis par tout ordinateur en rapport avec, ou découlant de la participation au présent Concours ou du téléchargement de tout matériel ou de l'usage du site internet ;
- (iii) Participants qui trafiquent ou abusent de tout aspect du Concours ou du site internet ou qui sont en violation du présent Règlement, ainsi que l'Organisateur le détermine à sa discrétion absolue. De tels Participants seront disqualifiés et la Participation correspondante sera annulée. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, de suspendre, modifier ou résilier le Concours dans l'éventualité où une partie du Concours est, de l'avis de l'Organisateur, compromise en raison d'un virus, de vers, de bogues, d'une intervention humaine non autorisée ou pour toute autre cause qui, de l'avis de l'Organisateur, corrompt ou porte atteinte à l'administration, la sécurité, l'impartialité ou la bonne exploitation du Concours ou le dépôt des participations. En cas de résiliation, l'Organisateur choisira la Gagnant du Concours potentiel conformément à l'article 2 du Règlement. En cas de litige sur l'identité d'une Participation en ligne, le prix applicable sera attribué au titulaire du compte autorisé de l'adresse de courrier électronique communiquée aux termes du Courrier Électronique de Confirmation et ledit titulaire est tenu de respecter le présent Règlement. Le titulaire du compte autorisé est la personne physique à laquelle l'adresse de courrier électronique est attribuée par un PSI, un prestataire de services en ligne ou tout autre organisme en charge du domaine associé.

17. Nous contacter

- 17.1 En cas de questions sur l'administration du Concours, l'utilisation de vos données par l'Organisateur ou si vous souhaitez nous demander de retirer votre adresse de courrier électronique de nos systèmes, veuillez contacter : European Business and Legal Affairs, Warner Bros, Warner House, 98 Theobald's Road, Londres WC1X 8WB, téléphone : +(0)20 7984 5400, e-mail : privacy@wb.com.
- 17.2 De même, tous les Participants au Jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent, en application de l'article 34 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, pendant la durée du Jeu, d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données les concernant en écrivant à European Business and Legal Affairs, Warner Bros, Warner House, 98 Theobald's Road, Londres WC1X 8WB, téléphone : +(0)20 7984 5400, e-mail : privacy@wb.com.
- 17.3 Les Concurrents peuvent demander une copie du Règlement à titre gratuit auprès de l'huissier de justice auprès duquel le Règlement est déposé. En outre, ils disposent de la possibilité de demander un remboursement des frais de participation raisonnables auprès de l'Organisateur.
- 17.4 Le Règlement est déposé auprès de l'huissier de justice suivant:
[Insert filing agent]